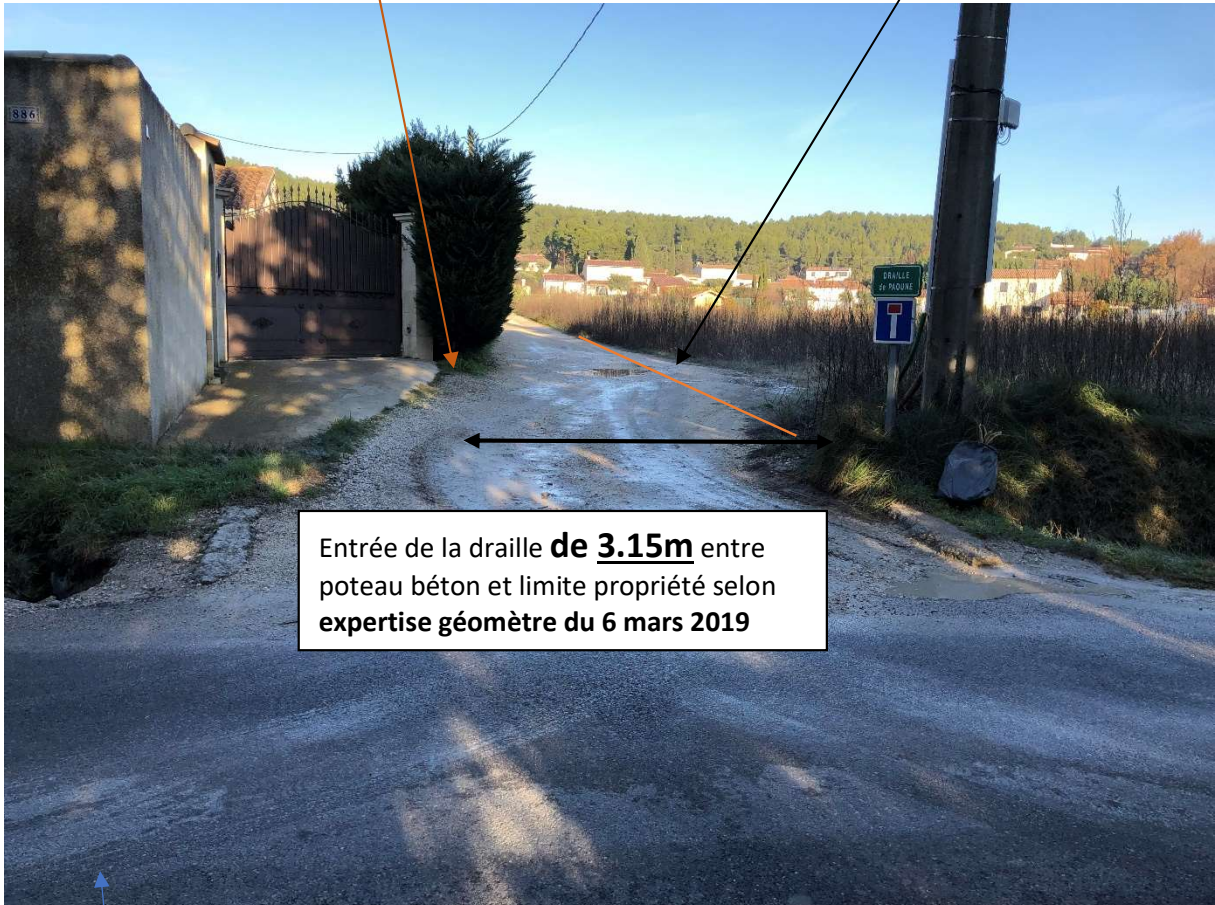


Compte tenu de l'étroitesse de la draille de Paoune, les usagers circulent en partie sur la parcelle 74 – Propriétaire M. GINOUX Olivier. Dès la construction de sa maison (Acceptation permis de construire le 4 mai 2018 – PC01306618N0012) cette dérive ne sera plus possible, le terrain sera clôturé.

Limite de propriété : haie en dépassement sur la draille de Paoune

Future clôture de la parcelle 74 – M. GINOUX Olivier



Entrée de la draille de **3.15m** entre poteau béton et limite propriété selon expertise géomètre du 6 mars 2019

Route départementale d'Eyragues

Entrée de la draille de Paoune